

C'est la
Rentrée



École Maternelle
Place Etienne Clémentel
63720 ENNEZAT
Téléphone : 04 73 63 84 92
ecole-mat.ennezat.63@ac-clermont.fr



Votre enfant va rentrer à l'école maternelle.
Ce moment est très important pour lui (et pour vous aussi !).

Il va, en effet, devoir s'adapter à un nouveau lieu de vie, apprendre à vivre en collectivité, et à en respecter les règles.
Ce fascicule pratique définit les règles de fonctionnement de notre école maternelle.

Notre école maternelle est ouverte aux enfants de 3 à 6 ans :

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section

Pour une bonne scolarité à l'école maternelle :

- il faut que les relations des parents avec l'école permettent d'expliquer, de dire, de se découvrir mutuellement et de se connaître.
 - Cela implique un engagement par la famille d'une bonne fréquentation, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant, en vue d'une bonne scolarité à l'école.
-
- A l'école maternelle, on apprend à devenir autonome.
 - Entrer à l'école maternelle, c'est entrer dans une collectivité qui a des programmes nationaux d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.
 - Le règlement de l'école est distribué chaque année par l'équipe enseignante, soit par mail, soit sur support papier pour les parents ne disposant pas d'une adresse mail.
 - Mettez des vêtements pratiques, n'oubliez pas de marquer toutes ses affaires et prévoir une tenue de rechange dans un petit sac à dos.

L'école fonctionne sur 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires :

08 h 30 - 11 h 30 / 13 h 15 - 16 h 15

Ouverture du portail :

L'accueil des enfants est assuré **10 minutes** avant l'heure réglementaire d'entrée, matin et après-midi.





Afin d'améliorer les conditions d'accueil de vos enfants, la commune d'Ennezat a mis en place le « Portail Famille », site de réservation en ligne.

Grâce à celui-ci, vous pouvez effectuer les démarches nécessaires pour inscrire vos enfants aux différents services proposés :

- restauration scolaire,
- garderie du matin et / ou du soir.

Les réservations sont impératives pour permettre une meilleure gestion des commandes pour les repas et du personnel pour la garderie.

Un code d'identification et un mot de passe vous seront envoyés par mail dans le courant de l'été. Attention, le lien reste actif que 24 heures. Passé ce délai, vous devrez faire une demande d'assistance auprès du secrétariat de la Mairie. Pour les familles possédant déjà un compte sur le portail famille, les identifiants restent inchangés.

Vous recevrez la facture par mail ; elle sera également disponible sur votre espace famille.

Vous pourrez payer en ligne (PayFip) ou par chèque directement auprès de la Trésorerie de RIOM.

Il est impératif d'effectuer vos réservations minimum 48h à l'avance. Passé ce délai, vous ne pourrez plus faire de réservations via le portail famille.

En cas d'annulation, vous pourrez le faire le jour même jusqu'à 8h30 sur le portail famille ou en appelant la cantine de l'école avant 8h (04.73.63.89.55.).



Inscription OBLIGATOIRE sur le portail famille
À défaut, l'enfant ne sera pas admis à la cantine

Les inscriptions se feront sur le Portail Famille.

Le menu de la semaine est affiché sur le panneau de l'entrée de l'école et consultable sur le portail famille.

Les enfants avec un P.A.I alimentaire sont acceptés à la cantine, en ayant au préalable informé la Directrice de l'école.

Tarif : **4,30 €**

Tarif : **1,00 € *pour les enfants astreints à un régime alimentaire P.A.I – Repas à fournir par les parents***

Il est impératif d'effectuer vos réservations minimum 48h à l'avance. Passé ce délai, vous ne pourrez plus faire de réservations via le portail famille.

En cas d'annulation, vous pourrez le faire le jour même jusqu'à 8h30 sur le portail famille ou en appelant la cantine de l'école avant 8h (04.73.63.89.55.).



Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 07 h 15 à 08 h 20

de 16 h 15 à 18 h 15

Veillez à bien respecter les horaires de fin de garderie pour récupérer vos enfants à 18h15.

En cas de retard, merci de bien vouloir prévenir.

Le service de garderie (matin et/ou soir) est payant à partir de 16h30

Tarif : 2,00 € garderie matin OU soir

Tarif : 3,00 € garderie matin ET soir



La sieste est obligatoire pour les enfants de Petite Section.

En Moyenne Section, elle est proposée aux enfants qui le désirent.

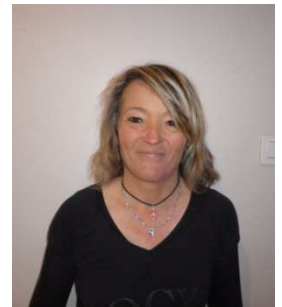




Corinne



Audrey



Nathalie

*En charge de la cantine
et du périscolaire*



Sylvie



Elodie

Les ATSEM assistent les enseignants de chaque classe, auprès des élèves, tout au long de la journée.



Rentrée des élèves : Lundi 1^{er} Septembre 2025

Vacances de Toussaint : Samedi 18 Octobre 2025 au Lundi 03 Novembre 2025

Vacances de Noël : Samedi 20 Décembre 2025 au Lundi 05 Janvier 2026

Vacances d'Hiver : Samedi 07 Février 2026 au Lundi 23 Février 2026

Vacances de Printemps : Samedi 04 Avril 2026 au Lundi 20 avril 2026

Vacances d'été 2026 : Vendredi 03 Juillet 2026 au soir

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ 2025 - 2026

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
De 7h15 à 8h20	Garderie payante	Garderie payante	Garderie payante	Garderie payante
De 8h30 à 11h30 (accueil 10 minutes avant)	Classe	Classe	Classe	Classe
De 11h30 à 13h	Cantine	Cantine	Cantine	Cantine
De 13h15 à 16h15 (accueil 10 minutes avant)	Classe	Classe	Classe	Classe
De 16h15 à 16h30	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite
De 16h45 à 18h15	Garderie payante	Garderie payante	Garderie payante	Garderie payante





Maire d'Ennezat :
Adjoint Vie Scolaire :

Monsieur Fabrice MAGNET
Monsieur Fabrice SOULIER

Mairie :

Place de la Mairie
04 73 63 80 14
mairie@ennezat.fr

Ecole Maternelle :

Place Etienne Clémentel
04 73 63 84 92
ecole-mat.ennezat.63@ac-clermont.fr

Garderie :

04 73 63 84 92

Cantine :

04 73 63 89 55